Assistance lors de la réalisation de l’analyse des risques dans le cadre du Code du bien-être au travail

Garantir la sécurité et la prévention incendie d’un bâtiment sont des éléments obligatoires pour tout employeur en Belgique. Les experts Vinçotte vous conseillent sur la totalité des aspects incendie tels que les analyses de risques obligatoires, la proposition de mesures de prévention et bien d’autres.

Your tailor-made solution

Le Code du Bien-être du travail en Belgique stipule l’obligation pour tout employeur de protéger ses travailleurs des dangers d’un potentiel incendie. A cet égard, les experts incendie Vinçotte mettent en place une cartographie des risques et des mesures à prendre (assistance analyse des risques) contre l'incendie et vous assistent lors de la préparation du dossier de prévention/intervention incendie.
Sur base des 9 facteurs de risques provenant du Code du Bien-Etre au travail, les scénarios de l’analyse des risques seront mis en place. Dans l’analyse des risques, les experts Vinçotte détermineront, en accord avec le conseiller en prévention et/ou le service de lutte contre l’incendie, les mesures de prévention incendie.

Your result

Grâce à ce service, vous respectez vos obligations légales tout en garantissant le bien-être et la sécurité de vos collaborateurs et des tiers. Dans l’analyse des risques, les experts Vinçotte détermineront, en accord avec le conseiller en prévention et/ou le service de lutte contre l’incendie, les mesures de prévention incendie.

Please note

Législation

Code du bien-être au travail - livre III, titre 3 - Prévention incendie sur les lieux de travail (anciennement AR (Arrêté royal) du 28 mars 2014 relatif à la prévention de l’incendie sur les lieux de travail).

In which situation?

Ce service est destiné à tous les acteurs de la construction :

- services publics
- entreprises de construction
- architectes
- opérateurs immobiliers, promoteurs, project managers,
- propriétaires, facility managers,
- Etc.

© Vinçotte 2017